



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Eau, Forêt et Biodiversité
Police de l'eau sur l'axe Loire
Affaire suivie par : André TORRES
Tél : 03 86 71 52 21
courriel : andre.torres@nievre.gouv.fr

Nevers, le **17 JAN 2024**

Le directeur départemental des territoires

à

M. David CLEMENT
Bureau Pôle Environnement
Préfecture de la Nièvre

Objet : dossier d'autorisation environnementale instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement et relatif au projet de sécurisation du système d'endiguement protégeant le val de Nevers, située en rive droite de la Loire, sur les communes de Nevers et de Saint-Eloi.
« **Demande d'enquête publique** ».

Copies : Nevers Agglomération, DREAL BFC, UD58 DREAL, OFB, et DDT 58.

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

**autorisation environnementale
relative à la sécurisation du système d'endiguement du Val de Nevers,
situé en rive droite de la Loire,
sur le territoire des communes de Nevers et de Saint-Eloi,**

réceptionnée le 14 avril 2023, jugé complet le 25 avril et enregistré sous le numéro : 0100019885.

et après prise en compte des avis favorables des services associés (DREAL, OFB, ARS, et DDT), il apparaît que le dossier de demande précité est **complet et régulier**, et qu'il n'y a pas lieu d'opposer un refus à ce niveau de la procédure.

Je vous propose, en conséquence, qu'il fasse l'objet d'une **enquête publique** en application de l'article R.181-36 du code de l'environnement.

Pour commencer l'enquête publique, cinq dossiers complets vous seront apportés directement, ainsi qu'une clé USB. Le pétitionnaire a été engagé à prendre contact avec vous afin de vous informer sur l'éventuelle existence d'une plate-forme dématérialisée, et déterminer la commune principale du siège de l'enquête publique.

Le dossier complet comprend les éléments suivants :

1. Le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de sécurisation du système d'endiguement de Nevers, situé en rive droite de la Loire.
2. Le courrier valant accusé de réception du dossier
3. Le courrier de consultation des services n°1
4. Le courrier de demande de compléments n°1 (*du service instructeur*).
5. Les compléments apportés n°1
6. L'Autorisation de prorogation des délais n°1(2 mois)
7. Le courrier de consultation des services n°2
8. Le courrier de demande de compléments n°2 (*du service instructeur*).
9. Les compléments apportés n°2
10. Le courrier de demande compléments n°3 (*du service instructeur*).
11. Le courrier de consultation des services n°3
12. L'Autorisation de prorogation des délais n°2 (2 mois)
13. Les compléments apportés n°3
14. Le courrier du service instructeur valant recevabilité de la demande.

L'incidence du projet pouvant concerner les communes protégées par le système d'endiguement, je vous propose d'organiser l'enquête publique sur les communes de Nevers et Saint-Eloi.

Pour assurer la bonne instruction du dossier loi sur l'eau, je vous saurais gré de me faire connaître les dates de l'enquête publique, dès que celles-ci seront arrêtées.

Les délais réglementaires sont calculés en fonction de la date de saisine du tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête. Aussi je vous remercie de me transmettre copie du courrier correspondant.

Le directeur départemental,


Pierre PAPADOPOULOS